

À une séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le lundi **19^e jour de septembre deux mille onze**, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Monsieur Jean-Guy Cadieux,
Monsieur Pierre La Salle,
Monsieur François Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Lise Desrosiers, conseillère, et monsieur Jean-Luc Leblanc, conseiller, étant absents.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Moment de réflexion.

Résolution n° 334-2011

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADMINISTRATION

Entente de location Les Petits Pas jacadiens

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 335-2011

Indicateurs de gestion

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport déposé et préparé par madame Josée Favreau, directrice générale, soit accepté et acheminé au *ministère des Affaires municipales du Sport et du Loisir*.

QUE Madame Favreau soit autorisée à signer le rapport.

Résolution n° 336-2011

Poteaux pancarte «Bienvenue à Saint-Jacques

ATTENDU QUE des demandes de prix sur invitations ont été adressées auprès de fournisseurs pour la fabrication de huit (8) poteaux en aluminium avec bases de béton pour l'installation des enseignes;

ATTENDU QUE les prix reçus sont les suivants :

- | | |
|--------------------------|-----------|
| • Enseignes Saint-Roch | 7 900 \$ |
| • Enseignes Marcoux 2001 | 10 400 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition **d'Enseignes Saint-Roch au coût de 7 900 \$ plus taxes.**

QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à l'installation de deux (2) pancartes cette année, soit celles sur la route 158 et qu'elle demande à reporter en 2012 (printemps) l'installation des deux (2) autres pancartes.

Résolution n° 337-2011

Projet d'arboretum

Appui – Financement agricole Canada

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques accorde son appui au projet *Parc des Cultures* afin que la SADC Achigan-Montcalm dépose une demande de financement, au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, pour le projet d'arboretum, dans le cadre du Fond AgriEsprit de Financement agricole Canada (FAC).

QUE madame Josée Favreau soit autorisée à signer la demande, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

ÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 338-2011

Installation du gaz naturel

Conversion du chauffage à l'huile au gaz naturel

Édifice du CCVC et garage municipal, 50 et 186 rue Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a demandé des propositions pour procéder à la conversion du chauffage à l'huile au gaz naturel des édifices du CCVC et du garage municipal, situés au 50 et 186 rue St-Jacques, à Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques réalisera des économies annuelles substantielles suite à la conversion au gaz naturel;

ATTENDU QUE le montant total de la soumission inclut tous les matériaux, la main-d'œuvre et les permis nécessaires à l'exécution des travaux, soit :

| | TEKO | MBL |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| 186 rue Saint-Jacques | 15 480,00 \$ | 11 250,00 \$ |
| Subvention | 6 750,00 \$ | 6 250,00 \$ |
| Total : | 8 730,00 \$ | 5 000,00 \$ |
| Système : | 2 radiants infra Save 1 aérotherme 1 fournaise (455000BTU) | 1 infrarouge 1 aérotherme 1 fournaise (375000BTU) |
| 50 rue Saint-Jacques | 16 900,00 \$ | 19 750,00 \$ |
| Subvention | 10 650,00 \$ | 11 750,00 \$ |
| Total : | 6 250,00 \$ | 8 000,00 \$ |
| Système : | chaudière Lochinvar (haute efficacité) (400000BTU) | chaudière Élyte (haute efficacité) (399000BTU) |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de **MBL**, soit :

- un montant de 11 250,00 \$, *pour le 186 rue Saint-Jacques*, ainsi qu'une contribution financière de 6 250,00 \$, pour un montant total de **5 000,00 \$**.

Et d'accepter l'offre de **TEKO**, soit :

- d'un montant de 16 900,00 \$, *pour le 50 rue Saint-Jacques*, ainsi qu'une contribution financière de 10 650,00 \$, pour un montant total de **6 250,00 \$**.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale, soit autorisée à signer les contrats à intervenir entre les parties pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

TRANSPORT ROUTIER

Résolution n° 339-2011

Sintra inc.

Rues Laurin, Goulet, Gaudet et rang des Continuations

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la facturation soumise par l'entrepreneur Sintra inc. et qu'un montant de **54 556,34 \$ (taxes incluses)** n'avait pas été inclus dans leur recommandation de paiement pour le décompte no 01;

ATTENDU QUE Sintra inc. a fait parvenir une nouvelle facture afin de corriger le tout;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques conserve le 10 % de la retenue sur les travaux et que le montant de la facture sera corrigé en fonction de ce qui précède.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de paiement révisé (en conservant la retenue de 10 %) et de payer la somme de **54 556,34 \$ (taxes incluses)** en paiement de l'acceptation provisoire faisant référence au dossier 2011-1246;

QUE cette dépense soit affectée au fonds général de la Municipalité.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 340-2011

Mandat architecte – Projet de rénovation et agrandissement

Centrale d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite entamer un projet de rénovation de la centrale d'eau potable;

ATTENDU QU'une première proposition avait été déposée le 16 mai 2011, faisant référence à la résolution numéro 214-2011;

ATTENDU QU'une nouvelle proposition d'honoraires professionnels est déposée, qui annule et remplace celle déposée antérieurement, pour les plans et devis ainsi que les frais de surveillance qui comprennent le remplacement du système d'étanchéité de la toiture, la peinture du plancher intérieur et le remplacement du mobilier intégré existant (comptoir et armoires murales) ainsi que l'agrandissement du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de Pierre Hétu expert-conseil inc. au coût de **11 500,00 \$**, (plus taxes applicables), le tout selon l'offre déposée en date du 19 septembre 2011.

Résolution n° 341-2011
Mandat LBHA
Système de dosage de chlore
Projet de rénovation de la centrale d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite entamer un projet de rénovation de la centrale d'eau potable ;

ATTENDU QU'une première proposition avait été déposée le 11 avril 2011, faisant référence à la résolution numéro 213-2011;

ATTENDU QU'une nouvelle proposition d'honoraires professionnels est déposée, qui annule et remplace celle déposée antérieurement, dont le numéro de dossier est le OS-GC-11131 R2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de LBHA au coût de **19 900,00 \$** (plus taxes applicables), le tout selon l'offre déposée le 19 septembre 2011.

Résolution n° 342-2011
Mandat - LBHA
Construction d'un nouveau puits
d'approvisionnement d'eau brute et essais de pompage
Demande d'autorisation
Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

1. La firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés soit mandatée pour soumettre une demande d'autorisation en vertu de l'article 31 de la LCES auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux de construction d'un nouveau puits d'approvisionnement d'eau brute et essais de pompage.
2. La Municipalité s'engage, une fois les travaux parachevés, à transmettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte de défrayer un montant de 4 181,00 \$ en paiement de la demande.

(Réf. au règlement #210-2010 sur la recherche en eau potable et la construction d'un nouveau puits d'alimentation)

Résolution n° 343-2011
Travaux Puits no.5
Certificat de paiement no.2
Dossier # : M7477-08
Construction d'un nouveau puits
d'approvisionnement d'eau brute et essais de pompage
Correction de la résolution #289-2011, montant à verser

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la recommandation de Leroux, Beaudoin, Hurens et associés (L.B.H.A.) concernant le paiement du certificat #2 à être versé à l'entrepreneur Groupe Puitbec, soit acceptée. Montant à verser **51 622,55 \$** (incluant les taxes et la retenue), et ce, en lien avec les travaux de construction d'un nouveau puits d'approvisionnement d'eau brute et essais de pompage.

(Réf. au règlement #210-2010 sur la recherche en eau potable et la construction d'un nouveau puits d'alimentation)

QUE la présente résolution remplace la résolution #289-2011 adoptée antérieurement.

Résolution n° 344-2011

Travaux Puits no.5

Certificat de paiement no.1

Dossier # : M7477-08

Construction d'un nouveau puits

d'approvisionnement d'eau brute et essais de pompage

Correction de la résolution #240-2011, montant à verser

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la recommandation de Leroux, Beaudoin, Hurens et associés (L.B.H.A.) concernant le paiement du certificat #1 à être versé à l'entrepreneur Groupe Puitbec, soit acceptée. Montant à verser **17 780,68 \$** (incluant les taxes et la retenue), et ce, en lien avec les travaux de construction d'un nouveau puits d'approvisionnement d'eau brute et essais de pompage.

(Réf. au règlement #210-2010 sur la recherche en eau potable et la construction d'un nouveau puits d'alimentation)

QUE la présente résolution remplace la résolution #240-2011 adoptée antérieurement.

Résolution n° 345-2011

Demande d'autorisation

Monsieur Claude Landreville, lot 4 082 662

Demande de raccordement d'aqueduc, 1596 Domaine Grand-Champ

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de raccordement au réseau d'aqueduc de monsieur Claude Landreville, propriétaire du lot 4 082 662, 1596 rue du Grand-Champ, à Sainte-Julienne, soit acceptée.

QUE les travaux soient effectués sous la surveillance d'un représentant de la Municipalité et en respectant les normes et exigences de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE l'ensemble des coûts reliés aux travaux est à la charge du demandeur.

QU'advenant que des travaux d'excavation soient prévus sur la Montée Hamilton que ceux-ci soient réalisés conformément aux normes et exigences de la Municipalité de Sainte-Julienne.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Résolution n° 346-2011

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée à 20 h 55.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre Beaulieu
Maire